

DOSSIER DE PRESSE

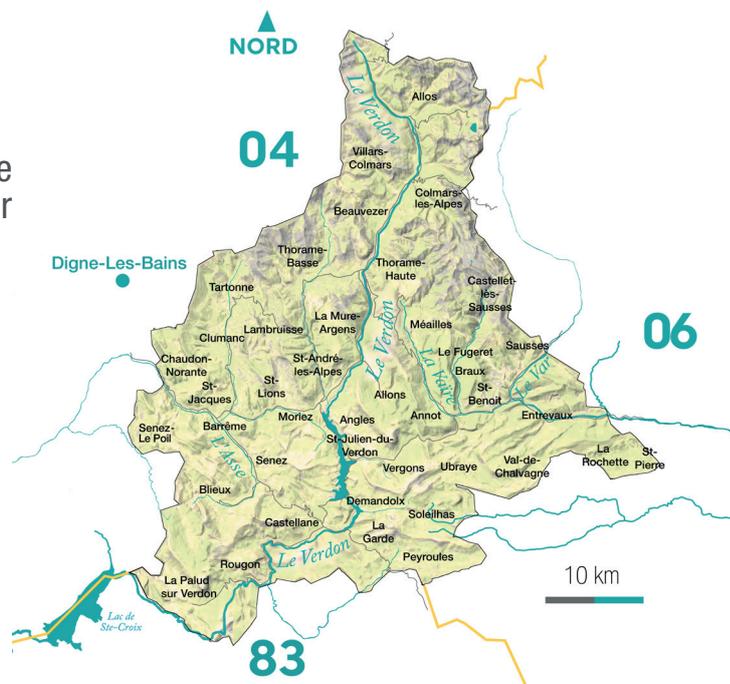
SIGNATURE DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE



LA CCAPV :

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) est née de la fusion au 1er janvier 2017, de 5 intercommunalités et représente

- 11300 habitants.
- 41 communes.
- Répartie sur deux cantons et un arrondissement.
- Une densité très faible : 6.5 habitants au km².



LA CCAPV ET LA FORÊT

Le territoire de la CCAPV dispose d'une ressource forêt importante et diversifiée. Aujourd'hui ce sont 63% soit 108 171 ha du territoire qui sont couverts par la forêt, contre 50% à l'échelle régionale et 57% à l'échelle départementale.

Les forêts gagnent du terrain dans le Haut-Verdon mais aussi de façon importante dans le Sud-Ouest du territoire sur les communes de Barrême, Bieux et Castellane. Cette nette progression du couvert forestier a des conséquences socio-économiques, comme la fermeture des milieux et la réduction des terres agricoles cultivables et pastorales. Cependant cette expansion amène à des résultats très positifs, puisque les forêts remplissent un rôle important de prévention des avalanches, de chutes de pierre, de glissements de terrain, de protection des sols et de lutte contre le réchauffement climatique. Cet écosystème joue un rôle central de régulation des eaux superficielles et souterraines, avec un impact d'autant plus significatif sur la qualité des eaux. La forêt est aussi un espace de biodiversité diversifiée accueillant une flore et une faune variées.

Outre son rôle naturel, la forêt répond à des enjeux économiques et sociaux importants sur notre territoire tels que la production de bois, la chasse, la cueillette ou encore les loisirs sportifs.



CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

HISTORIQUE DU PROJET

En 2016, suite à la première CFT, l'ensemble des acteurs ont montré leurs volontés de se lancer dans la réflexion pour la mise en place d'une nouvelle CFT. Des enquêtes ont donc été lancées en 2016 auprès de 199 organismes et personnes afin de définir les enjeux prioritaires pour les acteurs du territoire.

Entre 2018 et 2019, un Comité de Pilotage restreint puis un Comité de Pilotage élargi ont permis de valider les enjeux prioritaires pour la filière ainsi que de faire un constat partiel de la situation forestière sur le territoire. Des groupes de travail se sont organisés autour des sujets suivants : gestion forestière, bois énergie et bois d'œuvre. Ils ont permis de dresser un diagnostic du territoire par thématique et d'identifier des pistes d'actions intéressantes pour la future charte. De ces travaux de groupe, une première ébauche de programme d'actions a été élaborée et mise en débat lors du Comité de Pilotage élargi de mars 2020.

A ce travail de concertation, s'ajoute les données issues de 2 études commandées par la CCAPV et réalisées en 2019 et 2020, permettant de compléter le diagnostic du territoire, à savoir une étude de la ressource en bois local et une étude de marché sur les produits bois d'œuvre. De plus, nous disposons d'une étude sur le pastoralisme au sein du territoire de la CCAPV et d'une étude sur la desserte des massifs forestiers du département des Alpes de Haute-Provence portée par la DDT.

La CFT 2022 – 2026 se veut un outil stratégique et structurant permettant de prendre en compte le développement économique forestier dans l'aménagement du territoire, et de l'inscrire comme un axe clé regroupant de nombreuses actions aussi bien dans les domaines économique, touristique, pastoral ou encore environnemental. Cette nouvelle charte met donc en avant 3 grands axes de développement à savoir :

- ● **Objectif 1** : Soutenir une exploitation durable des forêts sur le territoire de la CCAPV.
- ● **Objectif 2** : Maintenir, développer et promouvoir la valorisation du bois d'œuvre et du bois énergie sur le territoire.
- ● **Objectif 3** : Favoriser la valorisation multifonctionnelle des forêts et faire de la charte forestière un outil facilitateur pour l'aménagement du territoire.

6 résultats ont été définis afin d'atteindre ces objectifs et se déclinent en 14 fiches-action.



CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

Chaque action prévue dans la CFT est déclinée dans une fiche-action qui reprend le contexte et les objectifs de l'action, les types d'actions prévues, les activités, la durée de l'action, les partenaires et les porteurs possibles de l'action, le budget prévisionnel et les potentiels financeurs, ainsi que les indicateurs de mise en œuvre.

Les activités ne sont pas figées et peuvent s'adapter aux réalités du terrain tout au long de la mise en œuvre de la CFT. De plus les budgets sont estimatifs et pourront être revus si nécessaire lors de la mise en œuvre de la CFT. Il en est de même pour les partenaires et les financeurs, les partenariats évoqués ici ne sont pas exhaustifs et peuvent être modifiés selon les opportunités, les champs de compétences et les moyens techniques et financiers de chaque partenaire.

Certains partenaires identifiés sont déjà bénéficiaires de subventions pour le même type d'activités sur une géographie plus large, englobant souvent le territoire de la CCAPV, dans ce cas les activités de la CFT de la CCAPV s'intégreront au maximum dans ces projets plus larges. La CCAPV veillera à ce que les acteurs sur son territoire puissent bénéficier d'appui concrets de la part de ces différentes structures.

La CCAPV mènera donc les actions prévues dans la CFT avec comme partenaires principaux :

- La Région SUD
- Le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
- Les Services déconcentrés de l'Etat travaillant sur la thématique forêt-bois
- L'interprofession FIBOIS SUD
- Les Communes Forestières 04
- L'ONF
- Le CRPF Provence Alpes Côte d'Azur
- Le Parc National du Mercantour
- Le Parc Naturel Régional du Verdon

